



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CT-GN) DU JEUDI 12 MARS 2015

*Le jeudi 12 mars 2015 à 09h 30 s'est tenu à la Garde républicaine,  
caserne des Célestins à Paris, le 15<sup>ème</sup> CT-GN.*

### **Représentants du SNPC/FO/Gendarmerie**

#### **Titulaires**

Laurent CAUQUIL, Dominique LACOSTE, Eddy CAMUZEAU, Marie-Thérèse CACCAMO,  
Damien SANCHEZ

#### **Suppléant**

Yannick DUBOURDEAU

Le général de corps d'armée Richard LIZUREY, Major Général (MG), président du Comité Technique (CT), accueille l'ensemble des participants. Il précise qu'il souhaite que les CT se déroulent en toute transparence et que les rapports entre les représentants du personnel et de l'administration soient francs. Il autorise, après avis des représentants des personnels, la présence des experts sur la durée totale de la réunion.

Le MG demande au général Eric-Pierre MOLOWA de vérifier si le quorum est atteint, de procéder à la désignation du secrétaire adjoint afin que la séance puisse débuter.

La DRH/MININT est représentée par monsieur Antoine GUERIN.

Le **SNPC/FO** Gendarmerie fait lecture de sa déclaration liminaire (jointe en annexe).

Suite à la lecture de cette déclaration, le MG reconnaît qu'il y a beaucoup de réorganisations admettant, parfois, le manque de réactivité de la part de l'administration. Il précise que le cadre de gestion RH ne sera pas modifié lors la réorganisation administrative territoriale. Tous les travaux dans ce domaine seront menés en collaboration avec les organisations syndicales. Il propose une réunion de travail sur la réorganisation régionale mi-avril.

Il précise que les SGAMI, à l'avenir, devraient être en majorité composés de personnels civils. Il informe également les organisations syndicales de la reprise des transformations de postes.

Il précise que les stages « d'acculturation » vont reprendre. La sensibilisation aux différents statuts de personnels civils fera désormais l'objet d'un module spécifique dans les formations dispensées à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN).

Il donnera des directives pour que les organisations syndicales participent aux travaux d'administration des personnels civils comme l'avancement, l'attribution de la réserve d'objectifs, les commissions d'avancement des ouvriers....

Le **SNPC/FO** demande à ce que le directeur général de la gendarmerie nationale soit présent, de temps en temps, lors de l'ouverture des comités techniques. Bien conscient que celui-ci a un agenda chargé, cela permettrait de répondre aux déclarations liminaires et de prendre conscience des problématiques et des difficultés rencontrées par notre composante.

Monsieur GUERIN prend la parole à son tour et précise que la concertation entre la DRCPN et la gendarmerie est de plus en plus efficiente.

Il informe les organisations syndicales que la charte de gestion va paraître. Elle est constituée de 30 fiches « action » qui ont été réalisées en relation avec le SGAMI Sud-Ouest.

## **POINTS SOUMIS AU VOTE**

### **Approbation du procès-verbal du CTS du 15 octobre 2014 :**

**POUR : 7**

- 5 SNPC FO
- 1 CGT
- 1 CFDT

**ABSTENTION : 2**

- 1 UNSA
- 1 SNAPATSI

**CONTRE : 0**

### **Règlement intérieur de comité technique de la gendarmerie nationale :**

**POUR : 9**

- 5 SNPC FO
- 1 CGT
- 1 CFDT
- 1 UNSA
- 1 SNAPATSI

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

### **Réorganisation de la DGGN :**

Monsieur CLEMENTE-LEMASSON présente les articles 2 – 3 – 4 et 10 du projet du texte en apportant les éléments suivants :

Création de 05 fonctions de conseillers :

- 1 conseiller « solde » ;
- 1 conseiller « cyber-menace » ;
- 1 conseiller « scientifique » ;
- 1 coordinateur judiciaire ;
- 1 conseiller « dialogue social » (chargé des relations entre le DG et les futures associations de militaires).

Réorganisation du ST(SI)<sup>2</sup> : (article 5 à 9) – général PAPALARDO

Le général PAPALARDO présente la réorganisation et l'organisation du ST(SI)<sup>2</sup> en précisant que le service est jeune (01/09/2010) et qu'il est composé de 4 sous-directions. Il précise que le maintien du ST(SI)<sup>2</sup> se fera sans transfert d'ETP et ce, malgré l'évolution des charges missionnelles. Les réflexions ont été menées avec un panel de personnels et avaient pour but la recherche de l'efficience. Il présente les 4 sous-directions avec leurs missions. Il explique qu'il a communiqué avec les personnels et leur a présenté les évolutions. Il est conscient de l'inquiétude de ces personnels. Les agents sont conscients que la réorganisation s'inscrit dans le cadre de la politique de sécurité intérieure.

Monsieur Christian BOISSIN, expert SIC désigné par le **SNPC/FO** prend la parole. Il précise que les personnels SIC proviennent de tous les périmètres du ministère de l'intérieur. Il informe que 25 ETP

de la DSIC ont été transférés. Il rapporte que des rivalités existent entre les personnels des différents périmètres surtout face à un régime indemnitaire inéquitable. En effet, certains personnels perçoivent la prime informatique (350 € / mois). Il précise que le nouveau statut des ingénieurs SIC intégrera cette prime dans le RIFFSEP. Il souhaite que les organisations syndicales soient associées au dialogue sur ce domaine. Il précise que la localisation géographique du ST(SI)<sup>2</sup> n'est pas attractive. Selon lui, il faut harmoniser les postes pour que chaque poste soit identique sur les périmètres.

Il demande que les personnels des périmètres gendarmerie nationale et police nationale soient reclassés parmi les personnels SIC. Il demande quel est l'avenir pour les ingénieurs SIC dans la structure et quelles responsabilités vont leur être attribuées ?

Il conclut en précisant que la réorganisation est nécessaire mais il demande qu'une attention particulière soit apportée en matière de gestion des personnels.

Monsieur GUERIN prend la parole sur le volet indemnitaire. Il assure que la DRH du MININT mettra en place un suivi personnalisé. Il reconnaît que les critères d'attribution de la prime informatique sont obsolètes. Il confirme que la prime informatique des ingénieurs SIC sera intégrée dans le nouveau régime indemnitaire.

Le général PAPALARDO précise que les salles de commandement permettront la gestion de tous les systèmes informatiques (BDSP pour la gendarmerie et PEGASE pour la police) et que c'est un choix de commandement.

Pour ce qui concerne les perspectives de carrière, il précise que pour le nouveau corps des ingénieurs, les fiches de postes seront diffusées cet été. Quant aux responsabilités qui vont être attribuées aux ingénieurs, il précise que celles-ci seront en adéquation avec les compétences détenues.

**POUR : 1**

- 1 CGT12

**ABSTENTION : 8**

- 5 SNPC/FO

- 1 CFDT

- 1 UNSA

- 1 SNAPATSI

**CONTRE : 0**

**Texte balai relatif aux primes de restructuration (PRS) :**

L'administration liste les établissements concernés :

- CENTRE TECHNIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : dissolution du laboratoire photo : 07 agents

- ECAGN LE BLANC : 01 agent

- COMGEND NOUVELLE-CALEDONIE : 01 agent

et énumère les mesures indemnitaires (2.800 €) et donne le montant de l'allocation forfaitaire pour le conjoint (6.100 €).

Le **SNPC/FO** déplore que la parution des textes intervienne trop tardivement.

L'administration propose de passer au vote.

**POUR : 9**

- 5 SNPC/FO

- 1 CGT

- 1 CFDT

- 1 UNSA

- 1 SNAPATSI

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## **Modificatif de règlements intérieurs :**

Deux règlements intérieurs sont présentés par l'administration : le RI de la Martinique et le RI de la Guadeloupe.

L'administration fait lecture des articles des RI modifiés et propose de passer aux votes :

### **Règlement intérieur de la Martinique :**

#### **POUR : 8**

- 5 SNPC FO
- 1 CGT
- 1 CFDT
- 1 UNSA

#### **ABSTENTION : 1**

- 1 SNAPATSI

#### **CONTRE : 0**

### **Règlement intérieur de la Guadeloupe :**

#### **POUR : 9**

- 5 SNPC FO
- 1 CGT
- 1 CFDT
- 1 UNSA
- 1 SNAPATSI

#### **ABSTENTION : 0**

#### **CONTRE : 0**

## **COMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION**

### **Transferts croisés entre le ST(SI)<sup>2</sup> et le SAELSI :**

Le général Thibault MORTEROL prend la parole et communique les transferts d'effectifs :

- 279 ETP du programme 152 (gendarmerie) sont transférés sur le programme 176 (police)
- 251 ETP du programme 176 sont transférés sur le programme 152
- 10 ETP du programme 161 (pompiers) sont transféré sur le programme 152
- transfert intégral des ETP du STSI2 sur le programme 152

Il précise que la DRH, la DRCPN et la DPMGN ont signé sur 3 conventions par catégorie de personnels et que le ST(SI)<sup>2</sup> et le SAELSI bénéficient de mesures transitoires.

En ce qui concerne les militaires de la gendarmerie nationale et les actifs de la police nationale, il n'y a aucun changement. La gestion de proximité sera effectuée par le service employeur sans limitation de temps.

Les fonctionnaires techniques et administratifs bénéficient d'une phase de 3 ans transitoires en gestion. A l'issue de cette période, ils devront décider :

- soit d'intégrer la gendarmerie (P 152) ;
- soit le quitter et retourner sur le (P 176).

Pour les contractuels en CDD, ils devront choisir le P 152 au renouvellement de leur contrat ou demander leur intégration. Les contractuels en CDI, bénéficieront du régime commun de la période transitoire.

Il précise que les conventions ont été rédigées dans l'urgence, que le bureau personnels civils de la DGGN a communiqué les informations nécessaires aux agents de manière individualisée et que les rémunérations ont été harmonisées et qu'il existe 2 primes différentes : la PRE et la CATI.

Le major général insiste sur le travail de fond effectué sur ce dossier.

## **Santé et sécurité au travail dans les CSAG :**

L'administration précise que les CSAG appartiennent au P 152, les personnels civils travaillant à leur profit sont mis pour emploi au SGAMI. Elle précise que les personnels civils des CSAG dépendent des CHSCT de leur SGAMI d'appartenance. En matière d'HSCT, le responsable est le commandant de région.

## **QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DU **SNPC/FO**:**

### **Bilan des heures supplémentaires 2014 :**

L'enveloppe 2014 a été intégralement dépensée. L'administration précise que pour l'année 2015, les enveloppes budgétaires ont été adressées fin mars 2015 aux régions zonales et aux SGAMI. Un point sera fait à la fin de l'été. Les zones n'ayant pas utilisé la totalité de leur l'enveloppe reverseront le surplus à la DGGN afin que celui-ci puisse être éventuellement reventillé.

### **Acculturation des personnels civils :**

L'administration informe les organisations syndicales de l'existence sur le portail Intranet gendarmerie d'un module « acculturation » destiné aux nouveaux arrivants.

Le **SNPC/FO** déplore que les stages « nouveaux arrivants » n'aient plus lieu. Il rappelle l'importance de ces stages qui permettent aux agents de prendre plus facilement leurs marques.

Comme lors de son accueil, le major général s'engage à remettre en œuvre les stages pour les nouveaux arrivants. Le **SNPC/FO** précise que c'est un sujet important car commence à apparaître au niveau des entretiens professionnels des nouveaux arrivants ou des personnels détachés des mentions sur le manque d'acculturation.

### **Point sur les armuriers de la gendarmerie :**

Le **SNPC/FO** demande que soit étudiée la situation de l'armurerie de l'École de gendarmerie à Tulle où l'armurier en titre (personnel militaire) serait moins qualifié qu'un personnel civil à qui on refuse le titre de chef de l'armurerie.

Le colonel Arnaud BROWAEYS s'engage à étudier cette situation.

### **Point sur l'avenir de l'action sociale « MINDEF » en gendarmerie au profit des personnels du sous « bulle de gestion défense » et ceux dits « du stock » :**

L'administration précise que la convention devrait être prochainement signée. Elle rappelle également son attachement à l'action sociale du MINDEF.

### **Point sur la création du SGAMI Ile-de-France :**

Le général de corps d'armée Bruno CARMICHAEL, commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France apporte quelques précisions concernant la plate-forme CHORUS. Elle sera située à Versailles. Une visite du SGAP 78 pour les personnels de CHORUS 94 a été organisée afin de permettre aux agents de visualiser le site. Les personnels volontaires seront mutés. Les autres bénéficieront d'une mobilité en Île-de-France ou en zone gendarmerie.

Le **SNPC/FO** demande s'il est possible de prioriser les personnels non volontaires pour les mutations.

### **Point sur les retards de la région Bretagne :**

Le **SNPC/FO** dénonce les retards pris depuis de nombreux mois au niveau du traitement des dossiers (grades, échelons...) sur la région Bretagne. Le Général, représentant la région Bretagne fait un point sur le retard pris dans les actes de gestion des personnels civils. Sur les 488 dossiers souffrant d'un retard, il en reste encore 150.

## **Point sur le dispositif SAUVADET :**

Le **SNPC/FO** rappelle les grandes lignes du dispositif « Sauvadet ». Il précise que ce dispositif arrive à terme en décembre 2015 et que la gendarmerie est le seul périmètre à ne pas l'avoir mis en œuvre. Le **SNPC/FO** prend pour exemple l'École des officiers de la gendarmerie nationale à Melun afin d'illustrer ses propos en citant 3 situations et en précisant que parmi l'une d'entre elle, un agent, faute d'avoir bénéficié de ce dispositif, perd environ 400 € par mois.

L'administration prend note, s'engage à recenser tous les personnels « berkanis » de droit public à qui ce dispositif peut s'appliquer et à le mettre en œuvre.

Le **SNPC/FO** demande également que des rappels soient effectués au niveau local afin que les agents qui siègent en CHSCT et qui font remonter des situations particulières ou des problèmes lors des réunions, ne soient pas pénalisés dans leur entretien professionnel.

Il demande également si, avec la mise en place des SGAMI, la charte prévoira un représentant « gendarmerie » lors des CAPL.

Le major général annonce la mise en place d'un « cahier » questions-réponses qui permettra, tant aux organisations syndicales qu'à l'administration de suivre les questions diverses posées lors des comités techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.